

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple, Un But, Une Foi

Conférence de haut niveau des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Sous le thème : Océans : intensification de l'action fondée sur la science et l'innovation aux fins de la mise en œuvre de l'objectif 14 : bilan, partenariats et solutions

**Discours au débat général de Madame l'Ambassadeur Fatoumata Bintou
Rassoul Correa**

Altice Arena, Lisbonne, 29 juin 2022

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, avant tout, remercier vivement les Gouvernements du Kenya et du Portugal pour avoir bien voulu accueillir cette Conférence.

Cinq ans après sa première édition à New York, la Conférence des Nations unies sur les Océans se tient à un moment crucial, alors que la montée du niveau des mers, l'érosion côtière, la pollution, la raréfaction des ressources halieutiques et la dégradation des écosystèmes marins et côtiers, induites à la fois par la main de l'homme et les changements climatiques, continuent de s'aggraver.

Piliers fondamentaux de notre planète, sources de convoitises, dotés d'une importance sociale, économique et culturelle, les océans et les mers façonnent la vie sur terre.

Cette utilité contraste avec l'état des lieux alarmant dressé par certaines organisations :

- entre **19 et 23 millions** de tonnes de plastiques arrivent dans les océans chaque année, selon le World Wildlife Fund (WWF) ;

- environ **6 %** des poissons évalués sont menacés ou quasi menacés d'extinction, selon l'UICN ;
- **13 à 15 %** des plages de sable, soit, entre 36 000 km et 40 500 km, subiront une érosion sévère d'ici 2050.

Et pourtant les océans abritent **80%** de la vie dans le monde et produisent au moins **50%** de l'oxygène de la planète. Notre vie est donc liée à celle des océans et des mers.

Présentement, seulement **2,8 %** de la surface de l'océan est véritablement protégée des effets de la pêche. **C'est peu et insuffisant !**

Ce contexte laisse présager que, si nous ne redoublons pas d'efforts pour inverser la tendance, nous nous acheminons vers des situations dramatiques pour l'humanité. Il y va donc de notre avenir commun.

C'est pourquoi le Sénégal, avec ses **700 km** de côtes dont **95%** constituées de vasières à mangroves et de sables, s'est efforcé ces dernières années à préserver ses écosystèmes fragiles par :

- la création de **12** aires marines protégées, soit plus de **210 000 hectares** regorgeants plus de **2000** espèces recensées.
- la restauration des écosystèmes dégradés par l'immersion de récifs artificiels et le reboisement de la mangrove ;

- la restauration des plages de Saly, dans la Petite Côte, sur un linéaire d'environ **7 km** et **50 m** de large. Des effets bénéfiques sur le tourisme et l'activité socio-économique redynamisée ont été notés ;
- enfin, sans être exhaustif, le renforcement de son arsenal juridique et institutionnel pour la protection et la restauration des écosystèmes côtiers et marins. Après la loi interdisant les sachets plastiques, le Sénégal travaille actuellement sur une nouvelle loi pour la protection du littoral afin de garantir la conservation de l'intégrité de la zone côtière, promouvoir la gestion intégrée des zones côtières et maîtriser l'urbanisation sur cet écosystème.

Malgré ces efforts, des défis majeurs subsistent. La brèche de la Langue de Barbarie, à Saint-Louis, et la dépollution de la baie de Hann, deuxième plus grande baie au monde, sont des urgences pour le Sénégal.

Mesdames et Messieurs,

Des actions fortes au niveau local sont importantes, mais elles doivent être soutenues par des efforts globaux, car la Nature ne connaît pas de frontière. Ce qui se passe dans le Pacifique a des répercussions dans l'Atlantique. Les océans et les mers sont liés. Nous sommes également liés à eux.

C'est tout le sens de la première réunion du Groupe de travail ad hoc à composition non-limitée, préparant les travaux du Comité de négociation intergouvernemental chargé de développer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique d'ici à 2024, que mon pays a accueilli du 29 mai au 01 juin 2022, dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution de l'UNEA-5.

Au demeurant, il est urgent de s'attaquer à trois priorités.

Premièrement, partager les connaissances et bonnes pratiques pour une meilleure gestion des écosystèmes côtiers et marins. Reproduire les expériences qui ont déjà produit des résultats probants.

Deuxièmement, évaluer le capital marin. A cet égard l'appel lancé par le Secrétaire général au début de la Conférence relatif à la cartographie de **80 %** des fonds marins d'ici 2030 doit être soutenu par tous.

Troisièmement, enfin, déployer davantage d'efforts pour mettre en œuvre l'Accord de Paris, la Convention sur la diversité biologique, les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, ainsi que tous les engagements relatifs à la protection des océans.

Ce n'est que par ces efforts soutenus par des financements conséquents que nous parviendrons à des océans en bonne santé pour le futur, le bonheur et la vie de l'humanité.

Je vous remercie.